

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

OCTOBRE 1774.

PREMIERE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examinateur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'imprimeur de ce Journal.*

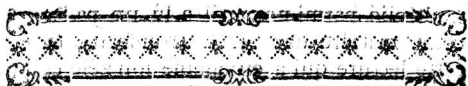
M

In-Octavo.

- Misanthrope (le) par Mr. V. E. 2 vol.
 Missel Romain selon le Règlement du Concile de
 Trente, Latin-François, pour tous les jours de
 l'année. *Paris* 1768.
 Missionnaire Paroissiale, par Mr. Chevassu, 4 vol.
Liège.
 Modèle (le) des Meres, ou Mémoires de Mad.
 la Marquise de Bezire, *Paris* 1770.
 Mois (le) Chrétien, ou recueil de divers opuscu-
 les de piété, distribués pour chaque jour du
 mois. *Nancy.*
Molinismus profigatus, seu Appendix ad Theo-
logiam moralem Crc. à Patre a sancto Ignatio,
 2 vol.
 Moien (le) de devenir Peintre en trois heures,
 figt *Amsterdam* 1772.
 Moien de soulager les Pauvres & d'abolir la men-
 dicité publique dans le Pais de Liège.
 Mystères (les plus secrets) des hauts grades de la
 Maçonnerie, traduits de l'Anglois, fig. 1768.
 — *Ordre des Francs-Maçons trait, & le se-*
cret des Mystères révélé, fig.
 — Francs-Maçons écraflés, traduit du Latin,
 figures.
 — Le vrai Franc-Maçon, qui donne l'origine
 & le but de la franche-maçonnerie. 1773.

In-douze.

- Magasin des Enfans, par Mad. le Prince de Beau-
 mont, 4 vol. *Paris* 1767.



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

OCTOBRE 1774.

PREMIÈRE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Traité du Suicide , ou du meurtre volontaire de soi-même. Par Jean Dumas , Pasteur de l'Eglise françoise de Leipsick. Un vol. in-8.

Savoir souffrir & voir venir la mort

C'est le devoir du sage, & ce sera mon sort.

Gresset. Trag. d'Edouard. Acte 3.

MONSIEUR Dumas paroît en quelque sorte ignorer les ravages du Suicide & les dogmes affreux qui l'ont autorisé &

multiplié parmi nous : il a lu un passage sur cette matière dans J. J. Rousseau , & c'est cette lecture qui a enflammé son zèle & produit le dessein d'une réfutation en forme. Voici comment s'exprime le Philosophe de Genève en écrivant à Mr. de Voltaire.

“ C'est souvent l'abus que nous faisons de la
„ vie qui nous la rend à charge , & j'ai bien
„ moins bonne opinion de ceux qui sont
„ fâchés d'avoir vécu , que de celui , qui peut
„ dire avec Caton : *Nec me vixisse pœnitet .*
„ *quoniam ita vixi , ut frustrâ me natum*
„ *non existimem.* Cela n'empêche pas que
„ le sage ne puisse quelquefois déloger vo-
„ lontairement , sans murmure & sans déses-
„ poir , quand la nature ou la fortune lui
„ porte bien distinctement l'ordre du dé-
„ part. „ C'est ce passage que Mr. Dumas
entreprend de réfuter dans un Traité assez
volumineux , puisqu'il ne contient pas moins
de 450 pages. Il prouve amplement que le
Suicide manque à Dieu , qui lui a donné
l'existence , & qui veut qu'il la conserve jus-
qu'à ce qu'il la lui redemande ; à la société
avec laquelle il a contracté , en naissant , des
engagements & des devoirs qu'il doit rem-
plir ; il ajoute que le malheur est nécessaire
à l'homme , qu'il lui doit bien des vertus ,
que la prospérité ne donne jamais. “ Les
„ conséquences du Suicide , poursuit-t-il ,
„ sont très-dangereuses ; dans ce droit qu'on
„ croiroit avoir de se tuer soi-même , on
„ prétendrait bientôt celui de tuer les autres.
„ Si je suis autorisé à sacrifier ma vie pour

„ me délivrer des malheurs qui m'accablent, diroit le méchant, pourquoi ne le ferois-je pas aussi à sacrifier celle de mon semblable, qui doit m'être bien moins chère que la mienne ? La nature qui ne m'a pas mis dans le monde pour n'y faire que souffrir, n'y a pas mis non-plus les autres pour m'y rendre malheureux. La première loi qu'elle m'impose, c'est de m'aimer ; & si elle me prescrit aussi d'aimer mon frere, elle me permet en cas de collision de préférer mes intérêts aux siens, ma vie à sa vie, & conséquemment de le tuer, quand pour mettre fin à la rigueur de mes maux, il faut nécessairement que l'un de nous deux meurt. „ Ces moralités sont sans doute tirées du fond de la matière, que traite Mr. Dumas ; & se présentent naturellement à tout esprit attentif. Une anecdote qu'il place fort à propos, montre quelles allarmes la manie du Suicide peut jeter dans la société générale, & à combien de dangers elle expose les hommes imprudens, qui se placent dans la compagnie de ces insensés. Mr. de Rosenzweig, revenant de Hollande en 1757, eut pour compagnon de voyage dans le chariot de poste un Hambourgeois très-triste, qui craignant qu'on ne lui ôtât la vie, imagina de se l'ôter lui-même ; il prit le couteau de Mr. Rosenzweig, sans que celui-ci s'en aperçut, parce qu'il étoit nuit, & qu'il dormoit, ainsi que les autres voyageurs ; il se coupa la gorge, tomba sur Mr. de Rosenzweig qui se réveilla fort effrayé ;

la voiture s'arrêta ; on apporta de la lumière & on le soupçonna de ce meurtre ; il en auroit peut-être été puni , si le Hambourgeois , qui n'étoit pas mort , ne l'avoit justifié lui-même. “ L'idée des risques de cette espèce , empoisonneroit , dit l'Auteur , le plaisir de
,, vivre & d'habiter avec ses parents & ses
,, amis. A peine en verroit-on quelqu'un
,, en proie au chagrin & à la douleur , qu'au
,, lieu de rester près de lui pour le consoler ,
,, on ne penseroit qu'à s'en éloigner ,
,, crainte d'être soupçonné de sa mort , si
,, son désespoir le portoit à cette extrémité ;
,, ainsi le Suicide , s'il étoit permis , étouf-
,, feroit la pitié dans le cœur des hommes ,
,, leur ouvreroit une nouvelle source de
,, disgraces & de périls , aggraveroit le sort
,, des infortunés , qui ne pourroient se ré-
,, soudre à se déchirer de leurs propres
,, mains , répandroit dans les familles le
,, deuil , la misère & la désolation , & pri-
,, veroit la société d'un grand nombre de
,, sujets utiles , que le tems & la patience
,, auroient pû remettre en état de la servir. ”

Après avoir montré que le Suicide est injuste envers la société & viole les droits les plus sacrés envers ses semblables ; Mr. Dumas prouve combien il est injuste envers lui-même ; il pèse les maux de la vie avec l'attachement que la nature nous inspire pour elle , & il résulte de ses observations , que toutes les souffrances & toutes les disgraces possibles sont au-dessous du prix de l'existence. “ Supposez un homme enfoncé

„ dans la plus profonde misère ; supposez-
„ le encore paralytique , privé de toute fa-
„ culté d'agir , durement enchaîné sur son
„ grabat , violemment tourmenté par la
„ goutte ou la pierre , sans aide ni secours ,
„ sans Médecins , sans autres aliments , qu'au-
„ tant qu'il en faut pour ne pas mourir de
„ faim. Cet homme est assurément le plus
„ malheureux des mortels ; ses maux ne
„ peuvent point s'accroître ; & n'ayant pres-
„ qu'aucune espérance de guérison , il est
„ sans contredit dans l'état le plus déplora-
„ ble. Combien d'hommes y a-t-il cepen-
„ dant qui sont dans cette affreuse situation !
„ & dans ce trop grand nombre d'infortu-
„ nés , il est de fait qu'il n'y en a aucun
„ qui se tue , ou pour mettre fin à ses tour-
„ ments ou pour changer d'état. Consultez les
„ Médecins & ils vous répondront que rien
„ n'est plus rare que de voir des malades , mê-
„ me dans les plus violentes crises , préférer
„ sincèrement la mort à leur douloureuse exis-
„ tence : Que résulte-t-il de cette manière
„ de penser si générale ? si ce n'est qu'au
„ jugement de tout homme , dont l'esprit
„ est sain & raffiné , la vie même la plus souff-
„ frante a encore des agréments qui la ren-
„ dent chère , & qu'il n'est point de situa-
„ tion , quelque malheureuse qu'on la
„ suppose , qui soit continuellement insup-
„ portable. Car si réellement la nature ou
„ la fortune nous indiquoit bien clairement
„ que le non-être vaut mieux qu'une trop
„ pénible existence , il n'y auroit point de

„ malade accablé par de grandes douleurs ,
„ qui ne s'empresât de s'en délivrer par le
„ Suicide , & c'est-là ce qu'on ne voit pas ;
„ dans cette situation , nul d'entre-eux n'est
„ tenté de se ranger parmi les disciples
„ d'Hégésias ; ils se déclarent tous de l'é-
„ cole d'Antisthène dont la doctrine étoit
„ à tous égards plus raisonnable & bien
„ mieux réfléchie. On fait que ce Philosophe
„ tourmenté par la goutte & paroissant ne
„ plus pouvoir supporter la violence du mal ,
„ quelqu'un lui dit : Mais Antisthène que
„ ne vous servez-vous du remède que les
„ Dieux ont remis entre vos mains ? par ces
„ vives souffrances la nature vous donne
„ l'ordre de déloger : que ne délogez-vous ?
„ *Ce n'est pas de la vie* , répondit le sage
„ Antisthène , *que je veux être délivré , c'est*
„ *seulement de la douleur.* „

Ces excellentes observations de Mr. Dumas pourroient néanmoins paroître un hors-d'œuvre à un esprit attentif ; il conviendra que Mr. Dumas prêche bien , mais il regardera sa prédication comme très-inutile & très-peu propre à guérir la manie du Suicide. En effet , pense-t-on , que ces insensés raisonnent beaucoup , quand ils ont envie de se défaire de la vie , & que c'est d'après un syllogisme en forme qu'ils se jettent dans la Tamise ou dans la Seine ? L'ame épuisée par des plaisirs opaques & incapable de recevoir l'impression de quelque objet honnête & spirituel , conçoit naturellement du goût pour la non-existence , & ce goût ne se

guérit pas par de belles leçons. Le remède du Suicide n'est point dans l'école, il n'est point non-plus universellement dans la Pharmacie, beaucoup moins dans le tourbillon & l'étourdissement des frivolités mondaines. Mr. de St. Lambert, après avoir observé (a) que le nombre des Suicides étoit plus grand à la fin de l'automne & aux approches du triste hiver, est d'avis qu'on multiplie en ce tems les spectacles, les danses, les festins. Est-il possible que ce Philosophe ne connoisse pas le peu d'impression que font sur une ame troublée, dégoûtée, désespérée ces dissipations bruyantes ? Croit-il que l'affaifonnement des mets les plus rares, que la plus délicieuse musique puisse ramener la paix dans un cœur flétri par la débauche & le crime ? Un Poète païen raisonnoit tout autrement :

*Les Saisons
& les trois
Poëmes. P.
177.*

*Diffidus ensis cui super impiâ
Cervice pendet, non siculæ dapes
Dulcem elaborabunt saporem :
Non avium citharæque cantus
Somnum reducent,*

Un autre Païen nous apprend la même chose par une fiction qui exprime une très-grande vérité :

(a) Nous ne garantissons pas l'exactitude de cette observation ; nous croions même que les détails qu'il faudroit faire servir à sa vérification, ne lui seroient pas favorables.

*..... Epulæque ante ora paratæ
Regifico luxu. Furiarum maxima juxta
Accubat & manibus prohibet contingere mensas,
Assurgitque facem attollens atque intonat ore.*

On peut même dire avec vérité, que le remède suggéré par Mr. de St. Lambert est le principe du mal. Ce n'est point chez les pauvres, chez les laboureurs, les artisans, que les Suicides sont bien fréquents : c'est chez les enfans de la crapule & de la débauche. L'excès des plaisirs engendre le dégoût, à force de se divertir on ne se divertit plus, & quand on est mécontent de ce monde & qu'on n'a pas de prétentions sur l'autre, on désire naturellement à n'être pas. Où chercher donc le vrai remède contre les Suicides aujourd'hui devenus si généralement à la mode ? Il est dans la main & dans la puissance du Gouvernement. Qu'on rétablisse les mœurs ; qu'on abolisse la contagion des sensations brutales qui avilissent les âmes, les dégradent, & les détachent d'elles-mêmes ; qu'on rende à la Religion son lustre & ses droits ; que la ferme espérance d'une brillante immortalité remplace le sombre & désolant aspect du néant : les hommes ne songeront qu'à vivre ; une jouissance paisible & innocente des biens de la terre les fera anticiper sur les délices d'une éternité heureuse ; un courage animé & soutenu par toutes les ressources d'une Religion divine les élèvera sur les ravages de l'adversité, sur les dou-

leurs des infirmités humaines ; ils n'auront garde d'envoier dans un prétendu néant une âme qu'ils sauront réservée au ressentiment redoutable de l'Auteur de la vie ; outragé dans sa bienfaisance & dans son souverain domaine (b).

(b) Voyez le *Catéchisme Philosophique*, L. I. page 125 & suiv.

Oraison funèbre de très-grand , très-haut , très-puissant & très-excellent Prince Louis XV. le Bien-Aimé , Roi de France & de Navarre , prononcée dans l'Eglise de l'Abbaie royale de St. Denis , le 27 Juillet 1774 , par Messire Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais , Evêque de Senez ; 81 pages in-12°.

L'ON doit convenir avec Mr. Riballier, Censeur royal, qui a donné son approbation à cette pièce, qu'elle répond à l'intérêt du sujet & à la réputation de zèle & d'éloquence, que l'illustre Orateur s'est acquise dans la Chaire de vérité. Dès son exorde Mr. de Beauvais annonce le dessein de ne point mêler une profane adulation à la plus sacrée des fonctions; dessein qu'il a exécuté, peut-être même avec trop de ferveur, en appuyant dans toutes les parties de son discours presque autant sur les foiblesses que sur les vertus & les qualités aimables du défunt Mo-

narque. Voici son début qu'il adresse à Monsieur.

Quand j'annonçois , il y a peu de tems , la divine parole devant votre auguste Aïeul ; quand je lui parlois de son Peuple , & que son cœur paroissoit si touché de la misère publique ; hélas ! qui eût prévu le coup terrible , dont il étoit menacé ? Déjà le glaive invisible de la mort étoit donc suspendu sur cette tête auguste. Hélas ! qui eut pensé que nous aurions pû lui dire alors dans un sens littéral : *Encore quarante jours , encore quarante jours* , & vous serez porté dans le sépulcre de vos Peres , & cette même voix , que vous entendez en ce moment , sera l'interprète du deuil de votre Peuple à vos funérailles ! Foibles mortels , humilions-nous devant le Dieu terrible , qui enlève la vie aux Princes , devant le Dieu terrible pour les Rois de la terre ! — O déplorable fragilité de la vie ! ô foiblesse ! ô vanité de la puissance & de la majesté des Rois ! Louis paroissoit jouir d'une santé si ferme & si florissante ; nous contemplions avec joie , sur ce front majestueux , le présage du plus long regne de la Monarchie ; & voilà que cette contagion , ajoutée depuis quelques siècles aux misères humaines , & à laquelle nous nous flattions que le Roi avoit payé depuis long-tems le fatal tribut , qu'elle semble avoir étendu sur tous les mortels ; voilà que ce fléau , si funeste au sang de nos Maîtres , vient répandre tout-à-coup au mi-

lieu de la Cour , le trouble & la consternation.

Vous frémissiez encore , Messieurs , au souvenir de ces affreux momens. Le Roi expirant au milieu des horreurs de cette maladie cruelle ; son corps frappé de la corruption anticipée du tombeau ; privé dans les premiers instans , comme celui du malheureux Oſias , des honneurs funèbres , & emporté précipitamment sans pompe , sans appareil , à travers les ombres de la nuit : Les tendres & courageuses Princesses , qui ont recueilli ses derniers soupirs , atteintes de la même contagion ; l'effroi qui se joint encore à la douleur ; la Famille royale obligée de fuir la mort de Palais en Palais . . . Dieu terrible , soiez béni au milieu de notre malheur ; soiez béni des sentimens de pénitence , que vous avez inspirés au Roi dans ses derniers jours , & de nous avoir épargné la pensée désespérante qu'une ame , qui nous étoit si chère , soit tombée dans votre éternelle disgrâce ! —

Viens-je donc (*poursuit-il peu après*) ne faire retentir ici que des louanges ? Viens-je renouveler , dans ce Temple du Dieu de vérité , ces anciennes Apothéoses , où Rome idolâtre élevoit sans distinction tous ses Princes au rang des Dieux , sitôt qu'ils avoient cessé d'être hommes ? Loin d'ici une profane adulation ! N'est-ce donc pas assez que la flatterie ait assiégé les Princes pendant leur vie , sans qu'elle vienne encore se traîner à la suite de leurs funérailles

& ramper autour de leurs tombeaux ? Louons les Hommes illustres, célébrons la gloire des Héros & des Rois; mais ôsons déplorer aussi leurs malheurs pour l'honneur de la vérité & pour l'instruction des générations qui leur survivent.

A Dieu ne plaise que j'oublie le respect qui est dû à la majesté des Rois jusques dans la poussière de leurs Tombeaux ! A Dieu ne plaise que j'oublie la tendre vénération que nous devons à la mémoire de Louis , à la mémoire du plus doux & du meilleur des Princes. Et qui peut être plus pénétré que nous de ce sentiment ? Mon Dieu ! nous ôsons vous en prendre à témoin , en présence de son Tombeau & de votre Autel. Mais quelle considération pourroit faire oublier jamais à un Ministre de l'Evangile le respect non moins inviolable qu'il doit à la vérité ?

Placés entre ces deux devoirs , entre le respect que nous devons à la vérité & le respect que nous devons à la mémoire du Roi , soyons également fidèles à l'un & à l'autre : célébrons les vertus du Roi , sans manquer à la vérité ; déplorons ses malheurs, sans manquer à sa mémoire : rendons gloire à la vérité ; rendons gloire au Roi : telle est l'impartialité de l'hommage funèbre que nous allons rendre à *très-grand , très-haut , très-puissant , & très-excellent Prince Louis XV. Roi de France & de Navarre.* -----

Après l'Exorde le savant Prélat commen-

ce l'Oraison funèbre du feu Roi, en jet-
tant un coup d'œil sur l'état du Roiaume
à son avènement & sur les années de son
enfance. Il en prend occasion de faire l'é-
loge de cette affabilité, de cette douceur,
qui faisoient le caractère du Roi. " Quel
" Prince (dit-il) posséda mieux jamais la
" vertu qui annonce & qui embellit toutes
" les autres, & qui ravit tous les cœurs ;
" l'aimable affabilité, l'affabilité, le plus beau
" diadème qui puisse orner le front des
" Rois ; l'affabilité si nécessaire à tous les
" Princes, & sur-tout aux Chefs d'une Na-
" tion aussi sensible que la notre à la bon-
" té de ses Maîtres, & qui se croit assez
" payée, par un de leurs regards, des sa-
" crifices les plus généreux ? ----- Quoique
" le Ciel eût donné à Louis le génie du
" Gouvernement, un esprit aussi juste &
" aussi droit que son cœur, quelle modeste
" défiance de ses propres lumières ! & plutôt
" à Dieu qu'il eût toujours suivi les inspi-
" rations de sa sagesse ! Quelle douceur !
" Quelle indulgence ! Et combien de justes
" mécontentemens n'a-t-il pas sacrifié à sa
" modération ! Ne craignons pas de dire de
" Louis ce qui a été dit du premier des
" Césars : Il a été clément, jusqu'à être
" obligé de s'en repentir. Plaignons la foible
" raison des abus, où sont exposées les plus
" belles vertus : mais seroit-ce à nous, Mi-
" nistres de douceur & de paix, seroit-ce
" à nous à censurer un excès de bonté ?
" Et qui oseroit reprocher à la mémoire du

„ Roi une erreur , dont la cause doit être
 „ si chère à l'humanité ? O France , puisses-
 „ tu n'avoir jamais d'autre excès à crain-
 „ dre de la part de tes Maîtres ! -----

L'Orateur passe ensuite aux qualités domestiques du Roi , à sa tendresse pour son auguste Famille , & fait en passant l'éloge de la piété filiale , que Mesdames Adelaïde , Victoire , & Sophie ont fait paroître pendant la maladie de feu Sa Majesté , ainsi que du sacrifice , que Madame Louise a fait , & dont (dit-il) *le salut du Roi a sans doute été le plus grand objet*. Enfin il louë l'attachement du défunt Monarque aux grandes vérités de la Religion. “ En vain (dit-il) les faux Sages du siècle avoient essayé d'ébranler la foi de Louis , car l'incrédu-
 „ lité n'a-t-elle pas osé élever ses
 „ prétentions jusqu'au cœur du Fils aîné
 „ de l'Eglise ? Déjà si fière de ses succès ,
 „ que feroit-ce si elle fût montée sur le
 „ Thrône de France ? Elle étoit parvenue
 „ à faire tomber dans ses mains un de ses
 „ écrits , où elle s'enveloppe sous les appa-
 „ rences imposantes de la bienfaisance &
 „ de l'humanité ; mais jamais ses sophismes
 „ les plus séduisans ne firent sur l'ame du
 „ Roi qu'une impression d'horreur : jamais
 „ Louis n'a cessé d'être , par la sincérité de
 „ sa Foi comme par la prérogative de sa
 „ Couronne , le Roi *Très-Chrétien*. Dans les
 „ derniers jours de sa vie , dans ces moments
 „ où l'homme , où le Roi même n'a plus
 „ rien à dissimuler , avec quelle candeur &
 „ quelle

„ quelle simplicité touchante il le disoit
 „ lui-même aux Ministres sacrés qui envi-
 „ ronnoient son lit de douleur ? *Parmi*
 „ *mes égaremens , jamais du moins , non ,*
 „ *jamais je n'ai eû le malheur de douter*
 „ *de nos saints Mystères.* Vous avez peine ,
 „ MESSIEURS , à concilier avec des foi-
 „ blesses une Foi si ferme & si vive. Dé-
 „ plorable inconséquence de la raison hu-
 „ maine ! Hélas ! l'homme voit la vertu ;
 „ il la voit ; il l'aime , & il se laisse entraî-
 „ ner par le vice qu'il condamne. „ —

“ Tels étoient (continue Mr. l'Evêque)
 „ les principes de Religion , de sagesse , de
 „ modération , d'humanité , que l'Auteur
 „ de toute vertu avoit déposés dans l'ame
 „ de Louis. O ! si les flatteurs n'avoient
 „ pas altéré une ame née avec des qualités
 „ si heureuses ! François ; je lis ce senti-
 „ ment dans tous vos cœurs ! Quelle ame
 „ plus digne de faire le bonheur d'une
 „ grande Nation ! Dieu juste , ayez pi-
 „ tié des erreurs & des foiblesses des Prin-
 „ ces. Déchargez votre courroux sur les
 „ lâches adulateurs qui les ont trompés :
 „ les cruels , les perfides n'ont pas versé le
 „ poison dans un seul vase , mais dans les
 „ sources publiques , dont les eaux salutai-
 „ res devoient defaltérer les Peuples. Qu'ils
 „ soient frappés de l'indignation & du Ciel
 „ & de la Terre & des Peuples & des Rois ,
 „ les serpents contagieux , qui empoison-
 „ nent les sources du bonheur , de la gloi-
 „ re & de la vertu des Nations ! „

La suite l'Ordinaire prochain.

I. Part.

Bb

*SUR la maladie de Mesdames ; par Mr. le
MIERRE. Avec cette Epigraphe :*

*Arâ sub unâ se voyet Hostia
Triplex.*

SANTEUIL.

A Paris 1774. Chez Monory Libraire de
S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé,
rue de la Comédie Française. in-8°.

MR. le Mierre a célébré dans ces vers l'attachement des Princesses de France pour leur auguste Pere ; elles ne l'ont point abandonné pendant sa maladie ; lorsqu'on leur représenta le danger qui les menaçoit, & qui leur faisoit une loi de ne point s'y s'exposer , elles répondirent avec cette dignité & ce sentiment que l'on aime à voir auprès du Thrône. "La nature nous impose l'obligation de servir l'auteur de nos jours ; nées loin du Thrône , dans une condition ordinaire , nous aurions imité nos égales ; nous serions restées autour d'un pere, d'un frere, d'une mere ; nous aurions mérité des reproches si nos craintes nous en avoient écartées au moment où nos soins, notre tendresse leur devenoient plus nécessaires. La nature doit parler avec la même force dans tous les cœurs sans exception de rang ; la vie de l'Héritier du Thrône ne lui appartient point ; elle est à ses sujets ; c'est pour eux qu'il la conserve , & c'est un devoir en lui de se prêter à leurs vœux & aux ménagemens qu'ils exigent pour la conserver ; ils ont le droit de l'exiger de lui ; la notre n'a pas la même importance ;

Princesses , mais sujettes , nous remplirons
nos devoirs. , On fait quel a été l'effet de
ce généreux dévouement , qui auroit aug-
menté s'il étoit possible l'amour & le res-
pect qu'on avoit pour elles ; c'est ce sujet que
Mr. le Mierre vient de chanter.

Furie implacable & hideuse ,
Qui , remplissant les airs d'invisibles venins ,
Portes dans le sang des humains
Une vapeur contagieuse ,
Si féconde en mortels levains ;
Toi , qui répands une alarme subite ,
Et devant toi dispersant par la fuite
Les proches , les amis tremblans ,
Sous tes atteintes menaçantes
Loin de leurs secours consolans ,
Isoles ceux que tu tourmentes :

Ah ! sur la tige des BOURBONS
Tu n'as que trop soufflé d'homicides poisons.
Eh ! quoi , monstre impur & sauvage ,
As-tu donc juré dans ta rage
De sécher tous ses rejettons ?

Etoit-ce peu que ta noire puissance ,
A nos yeux effraîés tout-à-coup découvrant
Le spectacle d'un Roi mourant ,
Eût d'un crêpe funébre enveloppé la France ?
Près d'un lit de douleurs , & d'un Pere expirant ,
Lorsque , par tant de soins , trois augustes Mor-
telles
Ont en vain combattu tes atteintes cruelles ,
Acharnés de nouveau sur le sang de nos Rois ,
Tes serpens aussi-tôt se retournent contre elles
Et les enlacent toutes trois.

Ici le Poëte rappelle le courage mâle de Porcie & d'Aria, la sublime & tendre générosité d'Alceste, & la piété vraiment filiale de cette femme célèbre qui vint dans une obscure prison soutenir de son lait, contre la faim, les jours de son pere. (*)

Mais les Filles d'un Roi, dans leur zèle héroïque,

Prodigues envers lui de soins consolateurs,

Respirer les noires vapeurs

D'un venin qui se communique,

Sans pouvoir s'assurer du fruit de leurs secours,

Sans goûter la douceur secrète

De se dire, s'il est des dangers que je cours,

Ce font, aux dépens de mes jours,

Des jours plus chers que je rachete;

Mais sous un simple vêtement,

Ceintes d'un humble lin, leur plus digne parure;

Dans leur fidèle empressement

Oubliant la grandeur pour être à la nature,

Soulever dans leurs bras un pere languissant,

A ses lèvres porter la coupe salutaire

Que leur amour compatissant

(*) Les Romains eurent toujours pour la mémoire de cette rare piété un respect particulier. Un des sujets que les Peintres & les Statuaires choisissent par préférence, étoit l'histoire du vieux Cimon allaité par sa fille. Valère-Maxime nous apprend que de son tems tous les cœurs s'épanouissoient à la vue des chef-d'œuvres qui avoient transmis à la postérité le souvenir de ce touchant événement. *Hærent & stupent hominum oculi dum hujus facti pictam imaginem vident; cæcisque antiqui conditionem præsentis spectaculi admiratione renovant: in illis mutis membrorum lineamentis viva & spirantia corpora intueri credentes.* L. 5. C. 4.

Cherche à lui rendre moins amère ;
Le cœur déchiré par l'accent
De ses douleurs profondes & plaintives ,
Entendre sonner tristement
Et des jours & des nuits les heures si tardives
Pour qui souffre , & qui voit souffrir ;
Sans cesse auprès d'un pere en victimes s'offrir ,
Avec l'ame la plus sensible
Redoutant pour lui les horreurs
Du mal, si souvent invincible ,
Dont il éprouve les fureurs ;
Pour lui dérober leurs terreurs ,
Lui présenter un front paisible ,
Et se faire l'effort pénible
De renfermer jusqu'à leurs pleurs :
O vous, Adélaïde ! ô Sophie ! ô Victoire !
Voilà votre courage , & voilà votre gloire.
Eh ! pour tout fruit d'un exemple si beau ,
J'ai de vos tristes jours vû pâlir le flambeau ,
Et l'ombre des cyprès s'avancer vers vos têtes ,
Du lit de souffrance où vous êtes ,
Prête à faire un triple tombeau !

Le grand argument de l'immortalité de
l'ame , tiré du prix de la vertu & de ses
droits sur l'éternité , est exprimé avec bien
de la force & du sentiment dans les vers
suivants.

O piété sublime & courageuse !
Sur la terre ne serois-tu
Qu'une chimère dangereuse ?
Et la mort la plus douloureuse
Doit-elle païer la vertu ?

Dieu juste , Sagesse profonde ,
Pour t'absoudre aux yeux de ce monde
Sans doute , un digne prix la console en ton sein ;
Mais de trois illustres Mortelles
Daigne encor parmi nous prolonger le destin :
Si le Ciel les attend , la terre a besoin d'elles ,

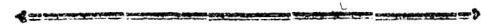
Nouvelles remarques sur un moïen déjà publié de prévenir & d'extirper la petite vérole.

C E moïen consiste à laisser , lorsque l'enfant vient de naître , écouler la matière qui se trouve dans le nombril , à ne pas le lier , à le frotter de sel , &c. On l'a annoncé d'abord dans plusieurs feuilles publiques sur la foi d'un Médecin Polonois qui citoit beaucoup de faits pour garants de son opinion. Un Médecin François , après avoir pris les meilleures voies pour s'assurer de la réalité de ces faits , les a démentis dans un Ouvrage public. Cependant un autre Médecin de Tecklenbourg en Westphalie vient de confirmer par sa propre expérience le témoignage du Polonois. Dans un mémoire écrit sans prétention , il recherche quelle est la source de la petite vérole ; il pense qu'elle provient du sang resté dans le nombril après qu'il est lié : ce sang se pourrit ainsi que le bout du nombril ; il se mêle avec le sang de l'enfant , & quand un virus analogue le met en fermentation , il cherche à sortir à travers la peau.

Comme je crois , dit l'Auteur , ce principe certain , il ne s'agit , pour prévenir la petite vérole , que de bien nettoier le nombril des enfans naissans , en le pressant du côté de la mere avant de le couper ou rompre , pour en faire sortir le sang qui s'y trouve. Il y a cinq ans que je suis cette méthode , il y a plus long-tems encore que d'autres s'y conforment ; & depuis ce tems-là , excepté l'hiver dernier , on n'a point entendu parler de petite vérole dans le lieu que j'habite. Malheureusement il s'y est établi une Sage-Femme à la mal-adresse de laquelle on peut attribuer le mal qu'on n'éprouvoit plus. L'Auteur défend de lier le nombril & rassûre contre les hémorrhagies que l'on craint à tort , (à moins qu'on ne ferre le corps de l'enfant avec des bandes) la nature du nombril étant de fucer au lieu de rendre. Les femelles des animaux coupent le nombril à leurs petits avec les dents , sans qu'aucun accident survienne ; ensuite elles le leur rongent jusqu'au ventre. A ce préservatif , l'Auteur ajoûte une autre précaution , c'est que les meres , malgré le préjugé faux & dangereux qui regne , doivent donner le sein à leurs enfans nouveaux-nés (). Il vaut mieux aussi les tenir au froid que de leur faire respirer un air trop chaud. . . .*

(*) Quelque soit dans ce moment le lait des meres , il est tel qu'il le faut aux nouveaux-nés. La nature proportionne tout à tout , & assaisonne les aliments selon l'exigence de l'état des êtres qu'elle nourrit.

Sur de telles matières nous n'avons point d'opinion : mais il nous paroît convenable de rapporter les avis & les expériences. — Quelques Naturalistes prétendent qu'il y auroit une expérience à faire : ce seroit d'observer sur un enfant nouveau-né ce que l'Auteur prescrit , & d'essayer dans la suite en tems convenable si l'inoculation lui donneroît la petite vérole. Cette expérience ne nous paroît point décisive ; inoculer un enfant c'est remettre dans son sang le germe du mal que les précautions ici suggérées doivent en avoir écarté : l'inoculation pourroit lui donner la petite vérole sans qu'on en pût rien conclurre contre le système de l'Auteur.



L'Enigme même est décrite dans la première Enigme du mois de Septembre; le mot de la seconde est derechef la Cloche.

ENIGME.

*T*irée du sein de ma mère,
 Je dois ce que je suis aux enfans de Vulcain,
 Mille coups redoublés d'une grossière main,
 Me font souvent plus grande que mon pere,
 Peu précieuse, aujourd'hui nécessaire,
 Quoiqu'inutile au premier des humains.
 Je chéris tant la bonne chère
 Que je sers à tous les festins;
 A tous escamoteurs, à tous maîtres gronnins,
 Je donne le défi des tours qu'on me voit faire,
 Il est vrai qu'un agent me prête ses efforts,
 Et je suis, qui pourrai pénétrer ce mystère,
 Inutile aux vivans sans le secours des morts.





NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE. (le 18 Août.)
Les conditions de la paix continuent d'être un mystère, & ce qu'on en dit ne paroît fondé que sur ce qui a été ci-devant demandé par la Russie dans les deux Congrès. On veut, entre-autres, qu'outre l'indépendance de la Crimée & la cession de Kertzchi, Jenicale & Kinburn, les fortifications d'Oczakow & de Bender seront démolies; que la Moldavie & la Valachie, qui resteront engagées pour le paiement de la somme promise pour les frais de la guerre, seront ensuite érigées en Principautés indépendantes, dont les Princes ne paieront à la Porte qu'un tribut médiocre, tel qu'il étoit établi dans le siècle précédent; que la Porte s'est engagée à accorder une amnistie générale à tous les Grecs & autres de ses Sujets, qui ont favorisé les Russes, à protéger la Religion Grecque dans toutes les Villes & Provinces de l'empire Ottoman, à accorder plusieurs prérogatives à ceux qui la professent, & entre-autres à leur bâtir une Eglise en cette Capitale. A cela on ajoute des restitutions à faire à la Maison d'Autriche; on spécifie même Belgrade, avec

une partie de la Valachie & de la Servie. Mais dans tout ce qu'on débite de ces articles il n'y a encore rien de certain. Cependant, quelque défavantageux qu'ils soient, le Peuple témoigne beaucoup de joie d'être enfin débarrassé d'une guerre, qui n'a été, pour ainsi dire, qu'un tissu de malheurs. On assure que le Grand-Seigneur n'a répondu que par un souris au récit qu'on lui fit des malheurs de son Armée, ce qui a paru confirmer le système de certains Politiques touchant la conclusion de la Paix.

Le Prince Charles de Radzivil, qui est arrivé à Raguse avec 48 Officiers de différentes Nations, n'a pu jusqu'à présent obtenir la permission de se rendre ici : & l'on dit, que Pulawski & plusieurs autres anciens Confédérés de Bar, ayant perdu tout espoir de rétablir leurs affaires & de rentrer dans leur Patrie, se sont retirés à Demotica, pour y passer leurs jours avec une petite pension, que la Porte leur a accordée.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 30 Août.) Lorsque l'Impératrice assista le 14 de ce mois au Service divin dans l'Eglise de Notre-Dame de Casan, pour rendre grâces au Ciel de l'heureuse conclusion de la Paix, Sa Majesté fit lire de la Chaire la déclaration suivante :

Le Colonel Comte de Romanzow, actuellement Général-Major, dépêché par le Maréchal son

Pere, est arrivé à Pétershof le 23 Juillet (v. st.) & a apporté à la Cour la nouvelle aussi agréable qu'importante, que les différens mouvemens & opérations des armes victorieuses de Sa Maj. Imp. au-delà du Danube, ont si bien poussé le Grand-Visir Mousson-Zade & les différens Corps qui étoient sous ses ordres, qu'il s'est vû forcé de députer deux Commissaires Plénipotentiaires dans le Camp du Feld-Maréchal, pour lui demander la Paix. Après cinq jours de conférences, cette Paix a été conclue & signée le 10 (21) du même mois de Juillet à Cutzuck-Cainardgi, dans la tente du Feld-Maréchal, par le Lieutenant-Général Prince Repnin d'une part & les deux Plénipotentiaires Turcs de l'autre, avec cette clause, " que dans l'espace de cinq jours le Grand-Visir, fournira une ratification formelle de ce Traité. „ Le Prince Repnin étant arrivé le 31 avec la ratification susmentionnée, il ne reste plus aucun doute au Monde entier, que cette guerre, suscitée à l'Empire de Russie par la Porte-Ottomane, ne soit devenuë pour celui-là, par la bénédiction du Très-Haut & la sage & prévoyante direction de notre Souveraine, un nouveau surcroît de gloire, qui rendra son nom à jamais immortel, & une colonne nouvelle & inébranlable de sûreté, de prospérité & d'avantage pour toute la Patrie. Depuis la fameuse paix de Neustadt, la Russie n'en a point fait de plus glorieuse & de plus utile; car, outre plusieurs avantages & prérogatives dont elle est assurée, l'indépendance de la Crimée & de tous les Tartares en général, auxquels on vient de donner une existence de Peuple libre & souverain, coupe racine à plusieurs sujets de querelles & de rupture entre l'Empire de Russie & la Porte-Ottomane. De plus la possession de plusieurs Ports, entre-autres de Kertzchi, Jenicale & Kinburn, sur la Mer Noire ouvre une nouvelle carrière à l'industrie & au commerce de nos Citoyens, en leur assurant une navigation immédiate dans les Mers noire & blanche, & cet article rendra la conservation de la Paix d'autant plus précieuse à la Porte même, qu'elle participera aux avantages réciproques qui en résul-

fulteront pour les deux Peuples. Enfin , l'on a obtenu que ceux , qui professent sous la Domination Ottomane la même Religion que nous , jouiront désormais d'une vie plus tranquille qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

On annonce donc à tous les Peuples ces bienfaits & plusieurs autres , que la libéralité du Très-Haut vient de répandre sur nous par les mains de son Ointe , notre très-gracieuse Impératrice & Autocratrice , au moien du Traité de Paix perpétuelle & de bonne amitié , conclu & ratifié avec la Porte Ottomane , afin qu'aux actions de grâces , qui sont dûes à l'Etre-Suprême , comme au premier Auteur de tout bien , nous joignons nos prières les plus ferventes aux pieds des Autels , pour qu'il daigne continuer de bénir tous les travaux & toutes les actions de Sa Maj. Impériale , qui ont toujours & en toutes occasions la prospérité publique pour unique but.

P O L O G N E.

V A R S O V I E. (*le 5 Septembre.*) En conséquence du consentement du Roi , donné uniquement pour détourner les malheurs , dont la Patrie étoit menacée , la Délégation signa le 8 Août les points suivans :

I. L'établissement du Conseil-permanent du Sénat est décidé.

II. Ce Conseil sera composé des trois Etats , savoir : du Roi , du Sénat (les Ministres y compris) & de l'Ordre Equestre , en nombre égal tant par rapport aux personnes du Sénat & de l'Ordre Equestre , qu'à l'égard des Provinces de la Grande-Pologne , de la Petite-Pologne & de Lithuanie.

III. Le Roi sera toujours Chef de ce Conseil.

IV. L'article concernant les prérogatives du Roi restera en entier , tout comme il est décrit dans le projet pour le Conseil-permanent , ces paroles exceptées , que le Roi ne s'engagera point de répondre pour ses Successeurs.

V. Les personnes de ce Conseil seront élues par la pluralité & par des voix secrètes , à toutes les Diètes ordinaires , d'abord après l'élection du Maréchal , & dès-que la Chambre de l'Ordre Equestre se sera jointe au Sénat.

La résolution que les Délégués ont prise , de rendre la charge de Maréchal & d'Orateur du Conseil élective tous les deux ans , comme les autres placés dans ce Conseil , a autant dérangé les vûes du Prince Poninski , que celle de faire remplir la place de Secrétaire du Conseil alternativement , tous les deux ans , par les Grands-Secrétaires de la Couronne & de Lithuanie , a dérouté les Princes Sulkowski , qui avoient crû se l'assurer pour l'un d'eux. Un des Délégués fit dans cette occasion un discours tendant à exclure Mr. de Poninski , où il se livre à un enthousiasme qui fit éclater de rire tous les auditeurs : *Non* , dit-il , *le séjour des Troupes étrangères pendant tant d'années , nos guerres intestines n'ont pas causé un aussi grand dommage à la République ; non les ravages , les incendies , la cherté des vivres n'ont pas tant épuisé la Patrie que l'avarice d'un seul Citoyen , niant en main le pouvoir depuis 18 mois ,*

& attirant dans ses coffres la substance , l'or & l'argent de nos Citoïens : la démarche que vous allez faire , illustres Citoïens , est de la dernière importance : donnez vous de garde de celui à qui vous voulez accorder la place d'Orateur perpétuel dans l'Ordre Equestre : ce tyran avare vous écorchera tous vivans. Après cette peroraison , prononcée avec tout le feu & la véhémence que l'on connoît au Prince Czetwertynski , on alla au scrutin , & une pluralité de deux voix fit manquer au Prince Poninski le poste d'Orateur perpétuel , & au Prince François Sulkowski celui de Secrétaire dans le Conseil permanent ; c'est ce qui a occasionné plusieurs duels de la part de ceux qui prétendoient à ces emplois si lucratifs. Le Prince Antoine Sulkowski appella au pistolet le Conseiller Sieraszewski. Leurs coups lâchés sans effet , ils en vinrent ensuite au sabre ; le Prince en a reçu une assez forte blessure à la main , & la paix fut faite entr'eux. Le jour suivant , le Prince François Sulkowski appella aussi au pistolet le Prince Jablonski , Palatin de Posen , parce qu'il lui avoit refusé son suffrage pour le poste de Secrétaire perpétuel dans le Conseil ; il n'en est suivi aucun accident pour l'un & l'autre ; mais tout le monde est surpris de ces duels si publics & si autorisés dans un Etat chrétien.

Dans les différentes courses que le Maréchal Poninski a faites la nuit qui a suivi la signature du Conseil permanent , il en

a fait une chez le Prince Woroniecki où il a attaqué le Prince Zetwertynski : sur quoi ce dernier a publié un Manifeste qui paroît imprimé & dont la singularité a fait une vive impression. Sans adopter ici comme véritables toutes les imputations & les plaintes contenues dans cet écrit, & nous bornant aux simples fonctions d'Historien impartial, nous allons le rapporter tel qu'il a paru imprimé.

“ C'est contre vous d'abord, amplissime Seigneur Poninski, Maréchal de la Confédération générale & de la Diète du Roïaume, que le sérénissime Prince Antoine-Stanislas Swencopetk Czetwertynski, Nonce du Palatinat de Bracław, vient en personne présenter au Grod & aux Actes un Manifeste, conçu en la manière ci-dessous, & se plaindre, de ce qu'avec votre sequelle que je nommerai, savoir les Nonces Rychtowski de Czersko, Hochanowski de Sandomir, Jezierski de Nurtz, Zielinski de Liw, Tomaszewicz de Bracław, Kostowski, Général des Armées du Roïaume; Modzelewski, Chef de la Régence de Kiow; Witwicki, son Lieutenant; Rytsch, Chirurgien de la Cour roïale & autres personnes de differens états & conditions, comme Czerski, Instigateur du Tribunal du Maréchal du Roïaume & une troupe de Musiciens, de fiacres & autres gens de même farine, vous avez fait, bien avant dans la nuit à la lueur des flambeaux, une irruption dans la maison du sérénissime Prince Woroniecki, & que m'y étant présenté à vous, amplissime Seigneur Poninski, vous m'avez attaqué par des paroles injurieuses à mon honneur & à ma réputation. Vous aviez même fait effort pour porter la main sur ma personne & vous me calomniâtes en ces termes : *Voici mon ennemi, celui que j'ai toujours trouvé contraire à mon sentiment dans la Délégation, celui que je méprise comme indigne d'être mon ami.* Vous voulûtes m'arracher une justification de

mes actions publiques ; vous m'avez fait un crime de ce que je ne me suis pas trouvé dans un repas , où j'étois invité avec vous & vous l'avez pris pour une injure ; vous avez levé la canne sur moi , parlant ainsi aux spectateurs : *Laissez-moi fondre sur lui ; il connoîtra toute la force de mon bras , ou le Diable l'emportera. ,*

„ Vous aviez pour complices de cet attentat les personnes suivantes : savoir les Nonces Ryckowski de Czersko ; Tomaszewicz de Braclaw ; Witwicki , Juge subalterne de Kiow. L'illustre Kostowski , témoin oculaire de l'insulte que vous me faisiez , voulant s'opposer à vos violences , vous le repoussâtes pour tomber plus facilement sur moi à coup de poing & de bâton , répétant votre ancienne kyrielle : *J'en fais peu de cas : il ne m'empêchera pas d'être ce que je veux ; mais il apprendra de moi tout ce que je peux ;* & comme prenant à témoin les assistants , je vous priois de cesser de m'accabler d'injures que je ne méritois pas , & de me laisser tranquille dans cette maison qui devoit être à couvert de toute violence , vous faisiez la sourde oreille & vous continuâtes de m'injurier en d'autres termes que la surprise & l'étonnement m'ont fait oublier. „

„ Cette affaire intéresse un chacun ; quiconque se glorifie d'être Citoyen d'une Nation libre , pour ne pas dire noble , mais qui est Nonce , Délégué , Conseiller , doit maintenant ouvrir les yeux sur une telle action , & se demander quelle est celle de nos Loix qui y autoriseroit un Maréchal de la Diète contre un Nonce , un Maréchal de la Confédération contre un Conseiller , enfin un Co-Législateur contre un Co-Législateur , un Citoyen libre qui ne lui est en rien soumis , & lui permettroit de l'assaillir dans une maison étrangère , de le charger d'affronts , de lui faire un crime de ses actions publiques , de vouloir de propos délibéré porter la main sur lui , malgré tous les efforts des assistants pour le repousser , & de lui faire mille autres injures grossières ? Qu'un chacun combine & examine comment & en quel tems prédomine le pouvoir d'un seul , élevé au suprême degré de grandeur ?

Ce qu'on en doit présager, ou ce qu'on peut en attendre, si dans ce Sanctuaire, où se portent les Loix, il n'est point permis à tout Nonce, partageant la Puissance législative, d'ouvrir son avis & de dire ouvertement ce que lui dicte son honneur & sa conscience pour le bien de la Patrie. „

„ C'est donc contre tant d'excès que je proteste, en face des Etats de la République assemblés, devant vous, Stanislas-Auguste, mon Roi & mon Seigneur très-clément, que nous respectons comme le Chef d'une Nation libre, devant vous excellentissimes & très-dignes Ministres des Puissances étrangères, qui nous sont alliées dans le maniement actuel de nos affaires, pour en être les restaurateurs : pouvez-vous tolérer avec indifférence, sous votre garantie, l'innovation de tant d'absurdités ? Pouvez-vous souffrir que des Loix, fraîchement écrites, soient effacées par cette dernière infraction ? & que la prédominance d'un seul Citoyen, que vous avez élevé au faite des honneurs & que vous y avez soutenu jusqu'à présent, s'accroisse jusqu'au point d'oser commettre un crime aussi inouï ? „

„ J'en appelle à tout l'Univers contre ces insolens tapageurs qui s'en prennent aux maisons & aux personnes qui s'y trouvent : j'en appelle aux Loix écrites, à ces Loix par lesquelles on a pourvu à la sûreté de chaque Citoyen, à ces Loix dressées pour faire respecter le caractère de quiconque est élevé à la Magistrature, enfin à ces Loix contre tous ceux qui en font les transgresseurs, afin que selon leur force, il soit prononcé ce qui est de droit en cette matière ; car le Corps entier de la Législature est attaqué avec moi par l'insigne affront qui m'a été fait. „

Dans une des dernières séances de la Délégation, le Maréchal Prince Poninski a porté des plaintes contre une feuille publique étrangère, (*la Gazette de Leyde*) dans laquelle il a trouvé qu'on parloit de lui avec trop peu de ménagement & d'égard à la

place importante qu'il occupe. Cette affaire particulière qui ne paroïssoit pas devoir mériter l'attention d'une assemblée faite pour s'occuper de grands intérêts d'une Nation, a occasionné cependant de vifs débats. Le Maréchal aiant demandé qu'on rendit un Décret pour condamner cette feuille au feu & la supprimer dans tout le Roïaume, la proposition a d'abord été rejetée par plusieurs Membres; mais enfin la prépondérance des voix l'a emporté & le Décret a été rendu, conformément aux demandes de Mr. le Maréchal. Le Gazetier averti de la proscription de ses feuilles a inséré son malheur dans sa gazette & s'est exprimé en ces termes à l'article de Varsovie, 27 Août, „ L'Arrêt lancé contre une feuille étran- „ gère, devenue odieuse au Prince Po- „ ninski & à ses partisans peut-être par „ son trop de véracité, a été exécuté au- „ jourd'hui. On se rappelle, à ce sujet & „ à plusieurs autres qui arrivent de nos „ jours, le mot de Tacite : *Quo magis sô- „ cordiam eorum irridere libet, qui præsenti „ potentiâ credunt extingui posse etiam se- „ quentis ævi memoriam.* En effet, il est „ malheureux pour le Pouvoir qu'il ait un „ terme d'existence, & que, souvent plu- „ tôt qu'on ne s'y attend, la vérité soit à „ même de ne plus le respecter. „

Le bruit est commun que la Diète, qui devoit s'assembler au 1^{er}. Octobre, sera prorogée jusqu'au mois de Décembre. On a été au moment d'une révolte dans la Ville de

Vilna , parce que le Prince Massalski , qui en est Evêque , avoit voulu faire enlever d'une Chapelle de l'Eglise des Ex-Jésuites de riches ornemens qu'une Confrairie y avoit donnés & qu'il a fallu lui rendre. Le Ministre de Russie vient de recevoir de sa Cour une Estaffette avec l'avis de la conclusion de la Paix & un ordre de célébrer cet événement par diverses fêtes.

Il paroît décidé que les Puissances co-partageantes, satisfaites de la conduite des Délégués , vont rentrer dans les limites qu'elles s'étoient assignées réciproquement par le Traité de partage fait à Pétersbourg , & qu'elles ne retiendront pas un pouce de terrain au-delà de ce qui est stipulé dans ledit Traité.

DANTZIG (*le 5 Septembre.*) Les démêlés de cette Ville avec le Roi de Prusse sont encore loin d'être terminés ; cependant on commence à voir quelque petite lueur d'espérance ; mais on ne sauroit encore en inférer rien de bien consolant. Il est arrivé ici deux Délégués de la Diète , qui ont eû ordre de partir de Varsovie , pour conférer avec une Députation de notre Sénat , composée de quatre de ses Membres. Outre cela , les Députés de Varsovie & ceux de cette Ville conféreront par écrit avec Mr. de Benoît & de bouche avec l'Agent de Prusse , le Comte Golowkin , & le Baron de Derone , Agent Impérial : on a fixé 3 mois pour terminer cette grande affaire. On espère que le succès de cette négociation ti-

raera cette Ville de l'état de langueur, où elle se trouve depuis si long-tems. — Le Prince Poninski avoit acheté de l'Abbé d'Oliva 300 pieds d'orangers & de citronniers pour la somme de mille ducats, dans le dessein d'en embellir sa belle maison de plaisance ; mais effrayé de ce que la Chambre Prussienne, établie sur la Vistule, avoit exigé trois cent ducats qu'il a dû paier pour le passage de 150 pieds, il a contremandé le transport des autres à Varsovie.

ESPAGNE.

CADIX (le 24 Août) Suivant ce qu'on a appris par un Bâtiment venu d'Alger, les Corsaires de ce Pais-là ont pris nouvellement & conduit dans leur Port cinq Bâtimens Chrétiens de différentes Nations & chargés de diverses marchandises. — Le bruit vient de se répandre que l'Empereur de Maroc met sur pied une grosse Armée, composée en grande partie de Mores, & qu'il veut la faire passer par terre vers Alger pour en faire le siège.

DANNEMARC.

COPPENHAGUE (le 16 Septembre.) La Chancellerie Allemande a fait publier, par ordre du Roi, une Ordonnance du 17 d'Août, par laquelle S. M. annule la Chancellerie de justice de Kiel, & prescrit en même tems sur quel pied la justice & les

affaires ecclésiastiques seront administrées dans le Duché de Holstein. — Le projet de la jonction de la Mer du Nord à la Baltique par le Holstein fera vraisemblablement abandonné, un des principaux Membres de la Commission nommée pour l'exécuter, ayant donné en considération, si les frais, que ce projet occasionneroit, seroient proportionnés à son utilité. — Un Forçat condamné aux galères pour avoir déserté deux fois, ayant eu la hardiesse d'escalader la flèche d'une des Tours du Château de Cronembourg, à l'incendie qui y fut causé il y a quelques semaines par le feu du Ciel, & d'y attacher une corde pour qu'on pût la tirer en bas & donner l'air au feu, a non seulement obtenu sa liberté, mais aussi un présent du Roi pour retourner avec honneur dans sa Province. — Il se trouve actuellement à Altona quinze Officiers Autrichiens, chargés de recevoir 5 mille chevaux, qui ont été achetés dans le Holstein & le Dannemarck pour remonter la Cavalerie Impériale. Le prix convenu avec les Entrepreneurs étant de 80 écus la pièce, le total de l'achat se monte à 400 mille écus.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 15 Septembre.*) Le 30 Août on reçut ici quantité de lettres des différentes Colonies Britanniques en Amérique, & les entretiens que les Ministres ont eû sur leur contenu confirment qu'elles

sont très-importantes. On craint toujours une guerre avec les Sauvages, dont la plupart des Tributs s'est liguée à cet effet; & de leur côté nos gens se préparent à les repousser dans les limites qu'on leur a prescrites. On mande de Boston du 18 Juillet que l'on avoit aposté des sentinelles à l'entrée de la Ville pour prévenir la désertion des troupes; mais que malgré cette précaution, il ne se passoit pas de jour qu'il ne disparut quelque soldat. Le 21 le Général Gage persuadé que l'irréligion & le libertinage sont un principe certain de sédition & des avant-coureurs redoutables de la ruine des Etats, a donné une Proclamation pour encourager la piété & la vertu, & pour punir & déraciner le vice, la profanation & l'immoralité; enjoignant aux Juges, Magistrats, &c. d'y tenir la main, aux Prédicateurs de seconder leurs efforts, & au Peuple d'y contribuer par la réforme des mœurs & une due soumission aux Loix.

Quoique la fermentation soit grande dans les Colonies, le Gouvernement y a beaucoup de partisans; les Juges du Comté de Plymouth se sont hautement déclarés contre toute association contraire à la soumission & l'obéissance dues à la Mere-Patrie; ils ont adressé au Général Gage la déclaration suivante :

Qu'il plaise à Votre Excellence d'accepter les sincères félicitations des Juges de la Cour de Sessions générales de Paix ainsi que de la Cour inférieure des Communs - Plaidiers du Comté de Plymouth, au sujet de votre nomination à la Charge impor-

ante de Chef-Magistrat de cette Province, ainsi que sur votre heureuse arrivée. Permettez-nous de témoigner ici notre reconnoissance à notre très-gracieux Souverain de ce qu'il lui a plu de placer à la tête de nos affaires une Personne, qui réunit toutes les qualités nécessaires pour une place si délicate.

Nous regrettons que les efforts infatigables de votre Prédécesseur immédiat, pour défendre la dignité du Gouvernement & maintenir la paix & le bon ordre, n'aient pas eu l'effet désiré; & nous craignons que les différents arufices & les stratagèmes de quelques personnes entreprenantes, qui persistent toujours dans leur projet de renverser la Constitution, ne réussissent aussi à embarrasser à certain degré l'administration de Votre Excellence; Mais nous nous consolons en considérant que Votre Excel. a non-seulement la volonté, mais aussi l'autorité de réprimer les clameurs des séditieux & de nous assurer tous nos Privilèges constitutionaux. Encore récemment nous avons vu avec une véritable peine, que les habitans de quelques Villes, inspirés par certaines personnes qui se nomment Comité de Correspondance, & (nous sommes fâchés de le dire) encouragés par quelques-uns de ceux dont le devoir est de prêcher l'Evangile de Christ & d'inculquer à leurs troupeaux les principes de fidélité & de soumission aux Loix, sont entrés dans une ligue, qui nous paroît n'avoir pour but que d'augmenter le déplaisir de notre Souverain, d'aigrir notre Mere-Patrie, & d'interrompre ou même de détruire l'harmonie de la société. Nous protestons ouvertement contre cette ligue ou accord, contre toutes autres pareilles associations illégales, & contre leurs auteurs, fauteurs & complices: Nous assurons V. Ex. que nous ferons tout ce qui dépend de nous pour contrecarrer & faire échouer ces mesures, & nous promettons d'employer tout notre pouvoir pour administrer la justice avec vigueur, pour garantir les Loix de toute atteinte, & pour maintenir le bon ordre dans ce Pais.

Voici la réponse que fit Mr. Gage à cette adresse :

Messieurs, votre Adresse vraiment loiale & affectionnée mérite les plus sincères remerciemens. Je ne puis que déplorer le sort de tant de gens, qui, bien disposés par leur propre inclination, pourroient, par les stratagèmes & l'artifice d'hommes entreprenans, se laisser séduire au point d'oublier ce qu'ils doivent à leur Roi & à la Patrie, & de s'aveugler eux-mêmes sur leurs intérêts & leur félicité : Mais, lorsque des hommes, de la bouche desquels l'on devoit attendre les préceptes d'une saine Religion, de paix, de vertu & de morale, pervertissent si honteusement les devoirs de leurs fonctions sacrées, qu'ils ne craignent point de s'employer à faire tomber les foibles dans le piège & à surprendre ceux qui ne se tiennent point sur leurs gardes, afin de les porter à commettre des actions indignes de fidèles Patriotes & de Citoyens honnêtes, alors, dis-je, il n'est point étonnant que le Peuple soit séduit à faire des choses, que, si l'on ne le trompoit point, il détesteroit & qu'il auroit en horreur.

Il n'est non-plus surprenant, qu'une telle usurpation & un renversement presque total de tout Gouvernement légal cause de la confusion dans la Province; mais soyez assurés, que vous avez un Monarque gracieux, qui voit vos peines, & qui tient son bras prêt à protéger & à défendre ses fidèles Sujets; & que, quant à moi, je ferai tout mon devoir pour vous garantir la paisible jouissance de tous vos Privilèges constitutionaux, & pour

faire avoir aux Loix ce libre cours, dont dépend la sûreté de tout Etat, & sans lequel aucun Gouvernement ne peut subsister.

Dès lettres de Madrid donnent à entendre que le Roi d'Espagne se trouvant depuis long-tems dans des circonstances fâcheuses pour sa santé, seroit d'intention d'abdiquer la Couronne & de se retirer dans le Château de Tolède pour y passer le reste de ses jours dans l'éloignement des affaires — Le différend entre l'Espagne & le Portugal au sujet de leurs possessions dans l'Amérique méridionale n'est pas encore ajusté; mais notre Cour & celle de Versailles ont offert leur médiation, & on espère qu'il sera bientôt terminé. Voici ce qu'on débite au sujet de ce différend : Il y a dix-huit mois que la Cour d'Espagne signifia à celle de Portugal ses prétentions aux Colonies qui sont aujourd'hui l'objet de la dispute. La Cour de Lisbonne ne jugeant pas à propos d'y répondre sans consulter auparavant les Puissances alliées avec elle, différa de le faire jusqu'au mois de Décembre dernier; mais l'Espagne mécontente de ce délai, déclara que ses prétentions étoient légitimes, & qu'elle alloit prendre possession du Pais qui lui appartenoit. La Cour de Portugal informa la notre de cette déclaration, & le Roi répondit qu'il offroit sa médiation pour accommoder cette affaire. L'Espagne s'étant décidée pour les hostilités, demanda le secours de la France; & M^r. le Duc d'Aiguillon secondant les intentions pacifi-

ques du feu Roi , ne s'expliqua aucunement sur cet objet. Nous sommes inquiets si le changement de Roi & du Ministère n'en opérera pas un dans ce démêlé. — Selon les bruits , qui se répandent ici , le parti opposé à la Cour n'est pas encore entièrement tranquille en Suède , & l'on paroît y craindre les effets de cette inquiétude , favorisée par la Paix , que la Russie vient de conclure avec les Turcs. Un Comité , tenu dernièrement devant le Roi de France à Compiègne , avoit , dit-on , pour objet d'avancer à Sa Maj. Suédoise deux ou trois millions , faisant partie des subides qui lui sont dus par la France.

Le 24 du mois dernier il arriva un événement très-funeste dans une maison près d'Amersham , entre dix & onze heures de la nuit. Quelques personnes de cette maison furent alarmées d'un bruit qu'elles entendirent dans la cour , & qu'elles crurent être occasionné par des voleurs qui vouloient enfoncer la porte. Le maître de la maison monta au premier étage avec un fusil chargé , & aiant apperçu dans la cour un homme , il fit aussi-tôt feu sur lui & le tua. Les voisins s'assemblerent au coup & allerent voir le corps du prétendu voleur , qui se trouva être le fils même de la maison. Cet infortuné revenoit de Londres & n'étoit attendu chez lui que le jour suivant ; mais il étoit parti un jour plutôt & étoit rentré par le jardin dont il avoit la clef , ce qui donna lieu à cette fatale méprise.

I T A L I E.

ROME. (*le 8 Septembre.*) L'Ex-Jésuite non profès Jérôme Mariani , qui fervoit au Château St. Ange l'Abbé Ricci , ci-devant Général de la Société supprimée , y est tombé malade , & on l'a transporté à l'hôpital des Religieux nommés *Fate ben fratelli* pour y être soigné. Les autres prisonniers , détenus audit Château , qui couroient risque de périr de chaleur dans leurs appartemens étroits , ont eu tous permission de se promener alternativement dans les Jardins , à l'exception de l'Abbé Favre.

NAPLES. (*le 6 Septembre.*) Le 18 du mois dernier , un Navire de guerre Génois , armé de 16 canons , conduisit ici , pour que la Cour en dispose , le Soldat défecteur qui s'étoit réfugié sur la chaloupe d'un des Vaisseaux de guerre Napolitains , lorsqu'il se trouva dans les ports de Genes des Soldats qui le prirent de dessus cette chaloupe , & l'Officier qui étoit de garde ce jour-là. Les Soldats ont été mis en prison , & l'Officier aux arrêts. Demain Mr. Campi , chargé des affaires de cette République auprès du Roi , se rendra avec l'Officier chez le Commandeur Borras , Commandant-général des forces maritimes de ce Roïaume , & en présence de Mr. Attegui , Capitaine de haut-bord & Commandant de la Frégate , à qui appartenoit la chaloupe , & du Corps des Officiers de marine , donnera toutes les satisfactions

que notre Cour a exigées pour la faute qu'on a faite ; après-quoi l'Officier & les Soldats seront conduits prisonniers au Château de l'Œuf, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Maj. de les remettre en liberté.

VENISE (*le 5 Septembre.*) Quoique toutes les affaires de cette République se traitent avec le plus grand secret, on est cependant parvenu à découvrir que le Grand-Conseil a fait de nouvelles tentatives pour abolir le Tribunal des Inquisiteurs d'Etat, & qu'il s'en est fallu de très-peu de suffrages que le projet n'ait passé. Depuis longtemps la Noblesse supporte impatiemment un pareil joug, & elle ne négligera pas l'occasion de s'en débarrasser.

BASTIA (*le 31 Août.*) Le Curé de Niolo, nommé Benoît Albertini, a été marqué & condamné pour toute sa vie aux travaux publics, pour avoir fomenté la révolte dans cette Piève, & donné du secours aux rebelles. On a fait enfin grace de la vie au Podestà de Niolo; mais il a été aussi condamné aux galères pour cent ans & un jour. On attend quelques Paquebots pour transporter en France une quarantaine de Corfes, dont une partie est condamnée aux galères & l'autre au bannissement. Le 15 de ce mois il y a eu dans la Province de Nebbio un violent ouragan, accompagné de grêle, qui a détruit en peu de tems les vignes & autres arbres fruitiers.

ALLEMAGNE.

VIENNE (le 5 Septembre.) L'Empereur est revenu en cette Capitale le 31 du mois dernier. Le Baron de Bruckendahl, jusqu'ici Vice-Président de la Régence de Transilvanie, a été nommé Gouverneur de cette Principauté, avec des appointemens de 30,000 florins par an. --- Le Camp de Pesth s'est séparé le premier de ce mois : la présence de l'Empereur y avoit attiré grand nombre d'Officiers étrangers. Les Troupes y ont manœuvré tous les jours, le matin entre quatre & cinq heures, & le soir à cinq heures : cet auguste Monarque se trouvoit toujours, ainsi que le Duc Albert, à leurs manœuvres qui consistoient en des attaques, des forties, des surprises &c. qui furent toutes exécutées avec la dernière précision. On commence à se persuader que ce Camp avoit une toute autre fin que l'exercice du Soldat. Nos Troupes se sont retirées de la Valachie & ont enlevé tous les poteaux qu'ils y avoient placés. Ce qu'on débite de la mort du Grand-Visir demande une ample confirmation. La révolte en Russie semble avoir pris de nouvelles forces depuis la paix, une partie de l'Armée Russe en Crimée est allée joindre celle qui est en campagne contre les rebelles : on va faire marcher contre eux la grande Armée, qu'on dit devoir être commandée par le Comte Panin.

L'Envoyé a permission de se rendre à Laxembourg pour y voir manœuvrer les

Troupes qui y sont campées. Les derniers chagrins qu'il a eus avec les gens de sa suite, font qu'il reste souvent en son Hôtel: il a même une garde à la porte de son appartement. Il fait vendre plusieurs de ses chevaux, d'où l'on infère que son départ n'est pas éloigné, puisqu'on a équipé à cet effet, sur le petit bras du Danube, dix Bâtimens dont quatre sont pour lui & les autres seront vendus en Hongrie. Cependant le bruit est commun qu'il pourroit rester encore quelques mois en cette Cour à laquelle la Porte vient de le nommer Ambassadeur du premier rang, & que sa suite sera augmentée de 200 personnes. On dit même qu'il a une nouvelle commission, pour convenir avec notre Cour de la restitution de quelques Provinces qui sont stipulées dans le dernier Traité de Paix entre la Russie & la Porte, ce que, selon l'étiquette de sa Cour, il n'auroit pû négocier comme simple Ministre.

On a arrêté ici un Etranger de grande distinction, qui la veille avoit eu une assez longue audience de l'Impératrice-Reine. Le Prince Charles de Lichtenstein, Commandant de cette Capitale, aiant reçu, dit-on, ordre de s'assurer de lui, chargea de cette commission un Capitaine avec quelques Soldats, à dix heures du soir, & l'avertit d'user de beaucoup de précaution. En effet, après s'être saisis de ses domestiques, ils trouverent l'Etranger écrivant à une table avec deux pistolets chargés devant lui, dont le

silence & l'activité du Détachement ne lui permirent point de faire usage. Actuellement il est en prison , sous bonne garde , & l'on a mis le scellé sur tous ses papiers , parmi lesquels se trouve une grande quantité de lettres de change. On le dit François de nation & d'une famille , qui est tombée du faite des grandeurs à la mort du feu Roi.

La Princesse de Schwarzenberg , née Comtesse d'Oettingen Wallerstein , épouse du fils aîné du Prince de Schwarzenberg , Grand-Maréchal de la Cour impériale & royale , est accouchée le 28 du mois passé , vers les dix heures du soir , d'un Prince qui a été nommé Frédéric-Jean-Népomucène-Joseph-Augustin. C'est le septième Prince qu'elle a consécutivement mis au monde.

BERLIN (*le 16 Septembre.*) Le Roi est revenu le 4 de Silésie à Potzdam en parfaite santé , avec le Prince royal de Prusse , le Prince de Wurtemberg & autres Seigneurs. Ce Monarque a été pleinement satisfait de la revue particulière qu'il a fait à Breslau , le 27 Août , des Régimens de Tauenzien , Falkenhayn , Hachenberg , Infanterie , ainsi que de Roeder , Cuirassiers , & Podgurski , Houffards. Il témoigna le lendemain une pareille satisfaction au Régiment de Stechow. La garnison de Breslau entra le 30 dans le Camp de Schmelwitz. --- Tous les Consistoires ont reçu défense d'admettre à l'instruction les Juifs qui veulent changer de Religion , s'ils ne sont bien assurés aupa-

ravant de la bonne conduite de ces Israélites. --- Les exercices annuels des Canoniers ont commencé, hier, au Camp de Wedding. --- On doit construire près de l'Opéra un bel édifice pour y placer une Bibliothèque publique.

F R A N C E.

PARIS (le 18 Septembre.) Le 7 de ce mois on célébra dans l'Eglise de Notre-Dame un Service solennel pour le repos de l'ame du feu Roi. Le Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, l'Université & le Corps-de-Ville s'y rendirent, suivant l'invitation qui leur a été faite. Monsieur & Monseigneur le Comte d'Artois ayant pris leurs places, ensuite le Prince de Condé, on commença le Service. L'Archevêque de Paris officia pontificalement, & l'Evêque de Langres prononça l'Oraison funèbre. Pendant le Service le feu prit aux décorations du Catafalque ; mais heureusement il fut éteint sur le champ : cependant Mr. l'Evêque de Langres fut obligé d'interrompre son Discours durant quelques instans.

Le Roi a levé un grand nombre de Lettres de cachet. Mr. de la Chalotais vient de quitter le Château de Loches. --- Depuis l'exil de Mr. le Chancelier, le Parlement essuie de grands desagrémens de la part du peuple, & l'un des Prédicants à mortier, nommé pour être à la tête de la Chambre des Vacations, se voit souvent insulté. La
partie

partie sensée de la Nation voit avec peine les excès d'esprits trop échauffés , & souhaiteroit qu'on s'en rapportât entièrement au Gouvernement , dont , dans ces circonstances , la sagesse & la bonté peuvent seules remédier à tous les inconvéniens. Après l'exil de Mr. le-Chancelier , grand nombre de jeunes gens ont été pendant huit jours dans les cours du Palais jeter des cris de joie & tirer des fusées jusqu'à une ou deux heures de la nuit. La Compagnie de Robecourte , préposée à la garde du Palais , ayant voulu empêcher ces attroupemens , le Peuple s'y opposa ; deux ou trois Archers furent grièvement blessés & les autres obligés à se sauver dans l'Hôtel de Mr. le premier-Président. Depuis ce tems n'ayant osé reparaître , le tumulte s'est accru les jours suivans , ce qui a obligé de poster plusieurs Escouades du guet dans les environs du Palais , & à faire garder l'Hôtel de Mr. le Premier-Président deux jours de suite par un Détachement des Gardes-Françoises ; & actuellement encore l'on en place tous les soirs un Détachement nombreux , ainsi que des Détachemens du Guet , à toutes les portes du Palais. On assure que Mr. le Procureur-Général a rendu plainte jeudi dernier contre ces tumultes séditieux ; mais que le Parlement a crû , dans la fermentation actuelle d'une populace aveugle , ne pas devoir user d'une sévérité , qui pourroit opérer contre ses intentions. La Police , de son côté , tâche de prévenir ces désordres ; &

vendredi on afficha une Ordonnance rigoureuse, qui renouvelle les défenses de tirer des fusées, &c. Mr. Le Noir, Lieutenant-Général de Police a fait dire aux Marchands, Artistes & Artisans du Palais, qu'ils eussent à contenir leurs ouvriers pour éviter les attroupemens tumultueux, ajoutant qu'il seroit fâché de commencer son administration par quelque acte de rigueur qui coûteroit à ses sentimens. Les Présidents & les Gens du Roi qui allèrent le 1. de ce mois à Versailles, eurent des audiences très-gracieuses du Roi & de la Famille royale. Deux des Présidents dînèrent ensuite chez Mr. le Garde des Sceaux, & les autres chez différens Ministres : un aussi bon accueil les rassûra beaucoup. L'ouverture de la Chambre des Vacations s'est faite le 9 suivant l'usage. C'est Mr. de Nicolai qui y préside.

Mr. le Chancelier de Maupeou a passé trois jours à Bruere chez son pere avant de se rendre à son exil près de Dieppe. Il s'est trouvé si mal en chemin, que ses gens ont dû le prendre hors de la voiture pour lui faire prendre l'air. ---- Mr. l'Abbé Terray n'est parti pour son exil que le 5. En passant le bac à Choisy, il fut reconnu; & quoiqu'il ne fut que sept heures du matin, la populace s'attroupa, & vouloit couper la corde du bac & le noier. La Maréchaussée survint heureusement, il passa sans accident & arriva le soir à la Motte. --- Mr. Hue de Miromesnil, nommé Garde des

Sceaux , a commission de faire les fonctions de Chancelier pendant son absence , & le Roi lui a donné la survivance de cette Charge.

Mr. Turgot , nouveau Contrôleur-Général des Finances , a fait du changement dans ses Bureaux , & trois premiers Commis , que Mr. l'Abbé Terray y avoit placés , ont reçu leur démission. L'un est Monsieur le Clerc , qui avoit les détails des fonds & dépenses du Trésor royal , & qui a été remplacé par Mr. Devesnes , ci-devant Directeur des Domaines de Limoges. Mr. Dupuy , qui avoit le Bureau des rentes , est succédé par Mr. le Sueur , ancien Receveur des tailles de Limoges , & Mr. Destouches l'est par Mr. de la Croix , Intendant de la Maison de Turgot. Lorsque ce Ministre prit le 31 Août place à la Chambre des Comptes , il fit un discours qui fut fort applaudi , & Mr. le Premier-Président de cette Chambre lui adressa la réponse suivante :

“ MONSIEUR, Votre réputation & vos succès vous précèdent dans le Ministère. Une naissance distinguée , la mémoire d'un Pere toujours cher à cette Capitale , qu'il a embellie par tant de monuments ; des qualités personnelles & rares , qu'on a vû se développer pour le bonheur d'une grande Province , l'unanimité de ses regrets en vous perdant , étoient vos titres. La sagesse de notre Monarque en les consacrant par un choix aussi applaudi , devient un nouveau témoignage de son amour pour ses Peuples.

Balancer la recette & la dépense , annoncer des vues de se servir de moiens faciles & simples dans toutes les opérations , n'avoir d'autre base que la bienfaisance , la justice & l'économie ; voilà , Monsieur , ce qu'on espère de votre administration. Vous trouverez dans les Magistrats de cette illustre Compagnie des lumières , du zèle , du désintéressement ; leurs fonctions les associent à vos travaux. Toutes les fois qu'on a voulu les en dépouiller , ou porter atteinte à leur juridiction , on n'a malheureusement fait éclore que des abus. Diminuer les impôts , respecter vos propriétés , maintenir inviolablement les engagemens du Prince avec ses Sujets , telle est , Monsieur , la mesure des obligations que vous allez remplir ; telle est la dette sacrée du Ministère des Finances. Votre génie fécond multipliera pour vous les ressources dans la proportion des besoins. Eh ! quels puissans engagemens n'aurez vous point , Monsieur ? Notre reconnaissance vous attend : la gloire , seule récompense qui puisse flatter un Ministre citoyen , vous appelle , & vous devenez aujourd'hui comptable & garant de la félicité publique. „

Le Roi aiant marqué au Duc de Penthièvre le désir qu'il avoit de l'envoier en Bretagne pour la tenue des Etats qui doit se faire au mois de Novembre prochain , ce Prince que les Etats ont demandé avec instance , a cédé , malgré son éloignement à se charger d'une commission aussi délicate &

aussi difficile , & a répondu à cette confiance si honorable de son Souverain , en acceptant cette commission. Il doit partir au mois d'Octobre prochain pour remplacer le Duc de Fitz-James qui avoit succédé , il y a deux ans , au Duc de Duras.

Le seul des enfans naturels du feu Roi qui ait été baptisé sous son nom à Passy , où résidoit Mlle. de Romans sa mere , va être légitimé sous le nom de l'Abbé de Bourbon. Il fut présenté Dimanche au Roi , & S. M. lui parla avec beaucoup de bonté : Elle recommanda à Mr. le Grand-Aumonier de ne rien négliger pour son éducation : il vient d'être mis au Séminaire de Saint Magloire , où l'a été voir sa Mere , mariée depuis peu à un Gentilhomme le Baron de C... Il est âgé de 12 à 13 ans ; on lui donne l'une des Abbayes du feu Cardinal de Gesvres , & la Coadjutorerie de celle de Saint-Germain-des-Prés , &c.

Le Parlement qui est entré en vacances le 7 de ce mois , a jugé avant de se séparer le procès d'entre Mr. l'Archevêque de Lyon & les Chanoines de sa Métropole. On doit se souvenir que le Chapitre prétendoit jouir de certains privilèges qu'il tiroit de Bulles accordées anciennement à cette Métropole , & soutenoit qu'elle étoit immédiatement soumise au St. Siège , & non à la Chaire Archiépiscopale. L'Archevêque soutenoit au contraire qu'il étoit le maître de son Eglise ; qu'il pouvoit y introduire les changemens nécessaires à la discipline , & y réprimer les

abus que le tems avoit laissé glisser , soit dans la manière de vaquer au Service divin , soit dans la vie privée des Chanoines. Une Ordonnance de Mr. l'Archevêque , précédée d'une dénonciation faite au Prélat par le Promoteur , avoit principalement donné matière à ce grand procès , & le Chapitre de Lyon en étoit appellant comme d'abus. Les Défenseurs plaiderent pendant un grand nombre d'audiences ; l'aigreur s'en mêla bientôt , & ils se dirent mutuellement des choses fort dures. Ils se reprochoient l'un & l'autre leur amour de la domination. L'un paroissoit vouloir réprimer les abus , l'autre soutenir ses privilèges & venger ses droits violés. Enfin le Plaidoyer de Mr. de Verges , Avocat-Général , a terminé la querelle. Il a discuté en grand détail les droits respectifs des parties. Il a fait sentir la douleur qu'il avoit de voir ainsi des Chefs de l'Eglise se donner en spectacle pour des objets qui n'auroient jamais dû faire d'éclat ; & après avoir apprécié les titres sur lesquels se fondaient les Chanoines de Lyon , & l'autorité que réclamoit l'Archevêque , il a conclu qu'il n'y avoit abus dans l'Ordonnance de Mr. l'Archevêque , & qu'il y avoit abus dans les Bulles qui accordoient au Chapitre une partie de la juridiction. Il a seulement blâmé le réquisitoire du Promoteur , qui est bien plus une dénonciation qu'un réquisitoire. Il a désapprouvé l'acharnement que ce Promoteur a mis à outrager sans objet le Chapitre ; & il a conclu à la suppression de

ce réquisitoire. Le Parlement , après un long délibéré , a suivi ses conclusions : par ce moïen Mr. l'Archevêque est maintenu dans la plénitude des droits qu'il réclamoit sur son Chapitre ; & par le gain de ce Procès il est le maître d'introduire dans son Diocèse tous les Bréviaires , Rituels , Catéchismes , &c. qu'il lui plaira.

La grande affaire du Maréchal Duc de Richelieu est portée par appel au Parlement. Selon les partisans de Mad. de St. Vincent , les billets lui avoient été remis par ce Seigneur pour faire un état à deux enfans. Elle a au nombre de ses témoins un Major de Régiment très-estimé , un Grand-Vicaire & six autres personnes , qui tous ont été décrétés.

La Fête qui se célèbre tous les ans à Salency , & dans laquelle on honore d'une rose & d'une couronne la fille la plus sage du village , a été chantée par nos Poëtes , & a donné naissance à la Pièce intitulée *la Rossière de Salency*. Cet usage qui semble rappeler l'âge d'or & qui s'est conservé jusqu'à nos jours , vient de faire la matière d'un Procès porté au Parlement. Les habitans du village croient , qu'ils ont le droit de choisir les trois jeunes filles qui doivent se disputer le Prix ; & leur prétention semble fondée en ce que personne ne peut mieux qu'eux connoître celles qui méritent d'être élues : ils ne veulent laisser au Seigneur , que le droit d'élire lui même une des trois & de la couronner. Le Seigneur , de son côté ,

prétend la choisir seul sans le concours des Vassaux.

L'Académie Française célébra la Fête de saint Louïs, dans la Chapelle du Louvre, en la manière accoutumée : l'Abbé Fauchet y prononça le Panégyrique du Saint. L'après midi, l'Académie tint sa Séance publique ordinaire : on y lût le Programme pour les Prix d'Eloquence & de Poësie de l'année prochaine. Le sujet du Prix d'Eloquence est l'éloge de Nicolas de Catinat, Maréchal de France. Celui du Prix de Poësie est au choix des Auteurs. Le Discours doit être approuvé par deux Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, conformément aux ordres du Roi, donnés à l'Académie en 1771. On fait que c'est Mr. de la Harpe qui a donné occasion à cette sage Ordonnance pour avoir fait de l'éloge de Fénelon, l'éloge de l'indifférentisme & de la tolérance universelle, & pour avoir *fondue le grand génie du siècle passé dans la Philosophie du siècle présent* (*).

Suite de la description du Mausolée &c.

Un socle de bronze doré, orné de compartimens à feuillage, portoit entre trois rangs de lumières, chargées d'écussons aux armes de France, une croix de vermeil enrichie de pierres précieuses. La corniche de l'arrière-corps du rétable, soutenue par des colonnes de bronze, soutenoit des vases en argent chargés

(*) Ce sont les propres paroles de Mr. de la Harpe en rendant modestement compte de son Discours dans le Mercure de France, dont il est l'Auteur.

de girandoles garnies d'une très-grande quantité de feux qui s'unissoient au premier cordon de lumière qui entouroit l'enceinte du chœur. Les vertus paisibles & héroïques qui ont toujours été chéries du Monarque, figurées par la prudence, la justice, la force & la tempérance, étoient représentées par des femmes distinguées chacune par ses attributs. Ces figures, enfermées dans de riches cartels dorés, étoient en relief & relevées en or, sur un fond d'azur. De semblables encadremens présentoient au-dessus du jubé, la paix & la clémence. Au-dessous sur les arrière-corps, entre les pilastres, des cartels en relief portoient des écussons en or, couverts des armes de France. Leurs ornemens étoient terminés par un cercle de lumières. Les gaines qui couvroient chacun des pilastres de l'ordre Ionique, qui entouroient le chœur, soutenoient chacune au bas des trophées, trois girandoles couvertes de faisceaux de lumières. Les pilastres de la balustrade du jubé, au-dessus de la porte de l'entrée du chœur, élevoient chacun des gerbes de feux. Le plafond des stalles portoit le premier litre de velours noir, parsemé de fleurs-de-lys en or, & de larmes en argent. Des écussons suspendus à une guirlande d'hermine, présentoient les armes & les chiffres de Sa Maj. Le dessus de ce litre formoit la base d'un cordon de lumières, soutenu sur des fleurs-de-lys, en relief & en or. La frise de l'entablement Ionique portoit le second litre. Sur la cimaise de la corniche, des branches faillantes & des girandoles placées sur l'aplomb des pilastres, formoient le second cordon de lumières. Le troisième étoit élevé sur la corniche de l'Attique, au-dessous du dernier litre orné, comme les précédens, d'écussons suspendus à des festons d'hermine. Ce litre renfermoit & terminoit, à son extrémité, la décoration de cette pompe funèbre. Au milieu de ce triste appareil, s'élevoit un monument consacré à l'éternelle mémoire de très-grand, très-haut, très-puissant & très-excellent Prince LOUIS LE BIEN-AIMÉ, Roi de France & de Navarre. Cet édifice, dont le plan formoit un parallélograme, présentoit un

temple isolé dont le solide , de vert antique , étoit élevé sur six degrés de serpentins de Canope. Quatre groupes de cariatides , faites en marbre de Paros , dont les fronts étoient couverts de lin-teuls & de voiles funèbres , exprimoient la plus grande douleur ; elles paroissoient recueillir leurs larmes dans les urnes lacrymatoires. L'extrémité inférieure de ces figures étoit terminée en gaine. Elles portoient chacune sur leur tête un chapiteau d'ordre Ionique , couverts d'entre-lacs qui formoient des corbeilles , sur lesquelles posoit un entablement orné de quatre frontons. Les deux qui couronnoient les parties latérales portoient chacun sur leur fond , un carreau , couvert de fleurs-de-lys , sur lequel étoient posés la Couronne royale , le sceptre & la main de justice , accompagnés de branches de cyprès. Au-dessous de ces ornemens , sous le larmier qui formoit la corniche , deux tablettes de jaspe renfermoient ces paroles des saintes Ecritures. La première , du côté de l'Evangile :

Defecerunt sicut fumus dies mei.

Celle du côté opposé :

*Percussus sum ut fœnum ,
Et aruit cor meum.*

La suite l'ordinaire prochain.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 4 Septembre.) Vendredi dernier Mgr. l'Archiduc Maximilien alla voir le magnifique cabinet de tableaux de Mr. Van Ecteren , & se rendit ensuite à la Parade , d'où Son Alt. R. , accompagnée du Prince Stadhouder , fit un tour à pied dans le bois jusqu'à l'Oranje-Zaal , maison de plaisance de Son Alt. Sér. Mgr. l'Archiduc assista hier au Service divin. S. A. R. partit ensuite pour Leyde , où après avoir vu tout ce que

cette Ville offre de remarquable, elle continuera sa route par Haarlem sur Amsterdam.

AMSTERDAM (le 14 Septembre.) Mgr. l'Archiduc Maximilien, après avoir entendu la Messe selon sa coutume, partit d'ici le 9 de ce mois à huit heures & demie du matin en Yacht du Beerebyt. Son Alt. R. débarqua à Lœenderflood, & alla en voiture voir le Village & tout le quartier de Lœnen, particulièrement la campagne Boom-en-Bosch à Breukelen, appartenant à Mr. van Loon, Echevin de la Ville d'Amsterdam. De-là S. A. R. se rendit à Nieuwerfluis, où, après avoir vû le Fort, elle prit le dîner, que Mr. le Baron de Brederode, Chambellan de Leurs Maj. Imp. & R., avoit eu l'honneur de lui offrir. Une foule de monde s'y rendit des campagnes voisines pour voir ce Prince, qui continua de-là en Yacht sa route pour Utrecht, où il prit son logement au Nouveau-Château d'Anvers. Le lendemain, après la Messe, S. A. R. alla voir le Village de Zeyst, ainsi-que l'Eglise & les Fabriques de la Communauté des Frères-Moraves ou de Herrenhut qui y est établie. De retour à Utrecht, elle fit au Baron de Rheede, Comte d'Athlone, Seigneur d'Amerongen, l'honneur d'assister chez lui à un grand dîner, auquel plusieurs Personnes de distinction avoient été invitées. Après le dîner elle alla voir la Fabrique de soie de la veuve Ziederveld, & fit ensuite un tour de Mail en carrosse. Dimanche, à six heures & demie du matin, Mgr. l'Archiduc partit pour Breda,

d'où S. A. R. comptoit d'être le 12 de retour à Bruxelles. Pour témoigner sa satisfaction de la manière dont ils l'ont servie , elle a fait présent d'une médaille d'or avec son buste au Sr. Thiebaut , qui tient le logement de la première Bible à Amsterdam , & elle en a envoyé une pareille au Sr. Danckmeyer , maître de celui de la Toison d'or à Haerlem.

BRUXELLES (le 15 Septembre.) Mgr. l'Archiduc Maximilien arriva ici lundi après-midi du voyage qu'il a fait dans les principales Villes de la Hollande , où il a vû ce qu'il y a de plus curieux. Ce Prince assista le soir au spectacle de la Comédie , d'où il alla souper chez S. A. le Ministre-Plénipotentiaire. Il coucha ensuite à la Cour & partit le Mardi après-midi pour Mariemont.

Le prix du pain aiant d'abord haussé , depuis que l'exportation du froment & du seigle a été permise par l'Ordonnance du 9 Juillet dernier , le Gouvernement s'est vû obligé de restreindre cette liberté par une nouvelle Ordonnance , dont voici la teneur.

Ceux du Conseil des Domaines & Finances de l'Impératrice-Douairière & Reine Apost. ont , pour & au nom de Sa Majesté , défendu , comme ils défendent par les présentes , par provision & jusqu'à autre disposition , la sortie du froment & du seigle en graines du Païs à l'Etranger , par les Départemens de Turnhout , Anvers , St. Philippe , Bruxelles , St. Nicolas , Gand , Bruges , Ostende & Nieuport , sous les peines

statuées par les Ordonnances contre la fraude: Bien-entendu, que l'exportation du froment & du seigle restera provisionnellement permise par les Départemens d'Ypres, Courtray, Tournay, Mons, Chimay, Charleroy, Namur & Tirlemont, en vertu de l'Ordonnance du 9 Juillet dernier.

Ordonne le Conseil à tous ceux qu'il appartiendra de se régler en conformité des Présentes, qui seront affichées aux lieux ordinaires des Bureaux des Droits d'entrée & de sortie de Sa Maj. pour qu'on ne puisse en prétexter cause d'ignorance.

Fait à Bruxelles au Conseil des Domaines & Finances de Sa Majesté, le 3 Septembre 1774.

(Signé) J. DE WITT.

G. BAUDIER. PARADIS.

CAMBRAÏ (le 18 Septembre.) Le 28 du mois dernier à dix heures du matin Mgr. le Comte d'Artois arriva en cette Ville. Dès que le Prince apperçut son Régiment de Dragons qui venoit à sa rencontre, il descendit de carrosse en uniforme & monta sur son cheval d'escadron, suivi des personnes qui ont eu l'honneur de l'accompagner. Le Régiment se mit en bataille pour le recevoir. Le Prince en parcourut les rangs & se plaça au centre. Le Duc de Coigny, en sa qualité de Colonel-Général des Dragons, reçut le Colonel Mgr. le Comte d'Artois, qui reçut ensuite, de par le Roi, plusieurs Officiers dans ce Corps. Après avoir commandé quelques évolutions, Mgr. le

Comte d'Artois se plaça à la tête de son Régiment le sabre à la main , ayant à sa gauche le Chevalier d'Escars , son Mestre-de-Camp-Lieutenant , fit son entrée à Cambray & descendit à l'Archevêché , où il fut reçu par le Comte de Nicolai , Commandant de la Province. Le Prince avoit fait mettre auparavant son Régiment en bataille & l'avoit fait défilér devant lui. Le Chevalier d'Escars eut l'honneur de lui présenter ensuite tous les Officiers de son Régiment qu'il accueillit avec bonté. Mgr. le Comte d'Artois se rendit à midi avec tous ses Officiers sur la place où défiloit la parade , il fit inspection de la garde & du piquet à cheval , donna l'ordre & retourna à pied à son logement. L'après-dîné le Prince visita les fortifications de la Citadelle & de la Ville , ainsi que les casernes de ses Dragons , entrans quelques chambres , il distribua des bienfaits , ordonna qu'on lui amenât les chevaux de remonte , en fit l'inspection , monta dans son carrosse & retourna à l'Archevêché , accompagné des Officiers de son Régiment & de tous les Officiers-Généraux de la Flandre & des environs qui étoient venus lui rendre leurs respects. Le 29 le Prince fit manœuvrer le Régiment de Normandie qui défila devant lui , & il rentra à Cambray à dix heures & demie. Il manda tous les Officiers de son Régiment à qui il témoigna sa satisfaction & qu'il assûra de sa protection. Il se rendit ensuite sur la Place , examina la garde & le piquet , & donna l'ordre. La

garde aiant défilé , il monta en carrosse & partit pour la Cour. Il refusa les honneurs qu'on vouloit lui rendre , & ne permit pas même à son Régiment de monter à cheval pour le reconduire. Ce Prince a été voir dans son voiage le canal souterrain qui réunit la Somme avec l'Escaut près de Saint-Quentin , ouvrage surprenant dont nous avons déjà parlé (*Sept. I. Part. , page 307.*) Le Sr. Foulon , Intendant des Finances , & le Sr. Dagay , Intendant de la Province , accompagnés du Sr. Laurent de Lyon , directeur des travaux de ce canal , ont eu l'honneur de le recevoir. Il a parcouru en bateau une partie du canal dans la longueur de 500 toises , & a témoigné sa satisfaction de la hardiesse & de l'heureuse exécution de cet ouvrage. Aiant appris que trois maisons avoient été brûlées le 27 du mois dernier dans le Village d'Holnou , près de St. Quentin , il a donné une somme d'argent pour le soulagement des incendiés.

M O R T S.

Marc de Verita , Seigneur de Selva & Progno , Marquis de Subine , Chambellan de S. A. E. Mgr. l'Electeur de Cologne , Conseiller intime , Lieutenant-Général & Gouverneur de la Ville de Bonn , est mort le 30 Août , âgé de 69 ans.

Le nommé Charles-Louis Dumons est mort à Château-Porcien , en Champagne , dans la cent quatrième année de son âge.

Claire Vianini , veuve de feu Mr. Vianini , est morte à Vienne le 30 Août , âgée de cent un an.

Don Jean-Antoine Puig de Sampre est mort à Valence le 9 Septembre , âgé de 100 ans & deux mois. Il a épousé Dona Marie-Vincente Pastor &

s'est vu pere de dix enfans, aïeul de 36. & bi-faïeul de 11. Sa femme mourut après 34 ans de mariage, & deux ans après il entra dans l'ordre de la Prêtrise âgé de 61 ans. Il fut fait Chanoine de la Métropolitaine de Valence & a dit la Messe jusqu'à 92 ans. Il s'est toujours bien porté, à la réserve de quelques petites fièvres tierces, & il a conservé jusqu'à la mort un jugement sein & une bonne mémoire.

FIN.

TABLE.

TURQUIE.	(Constantinople.	397
RUSSIE.	(Pétersbourg.	398
POLOGNE.	{ Varsovie.	400
	{ Dantzic.	407
ESPAGNE.	(Cadix.	408
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	408
ANGLETERRE.	(Londres.	409
ITALIE.	{ Rome.	415
	{ Naples.	415
	{ Venise.	416
	{ Bastia.	416
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	417
	{ Berlin.	419
FRANCE.	(Paris.	420
PAYS-BAS.	{ La Haye.	430
	{ Amsterdam.	431
	{ Bruxelles.	432
	{ Cambray.	433
	Mors.	439